

Le 22 août 2016

**Stella Leney, Ad.E**  
Directrice principale – Environnement  
et affaires corporatives  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4



**N/Référence : C-5276**

**Objet : Demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après Loi sur l'accès)**

Madame,

Nous donnons suite à votre courrier électronique du 18 juillet 2016, reçu à nos bureaux le 25 juillet 2016, dans lequel vous nous demandez :

- « 1. *les ententes conclues entre Hydro-Québec et les communautés autochtones du Québec pour la réalisation de projets de production ou de transport d'électricité et;*
2. *les ententes entre Hydro-Québec et toute autre communauté du Québec pour la réalisation de projets de production ou de transport d'électricité. »*

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint un tableau qui présente le titre des ententes conclues entre Hydro-Québec et différentes communautés et qui inclut le nom des signataires, la date de conclusion, de même qu'un résumé du contenu de chacune des ententes. 

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.